



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

# Rapport d'évaluation du master



Sciences humaines et sociales

de l'Université Panthéon-Assas

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

**Didier Houssin**

Section des Formations  
et des diplômes

Le Directeur

**Jean-Marc Geib**



# Evaluation des diplômes Masters – Vague D

Académie : Paris

Etablissement déposant : Université Panthéon-Assas

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Sciences humaines et sociales

Domaine : Sciences politiques et sociales

Demande n° S3MA140006179

## Périmètre de la formation

- Sites (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Panthéon-Assas, Paris 2 (Centre Assas, Centre Panthéon, Centre Sainte-Barbe) et Université Paris-Sorbonne, Paris 4 (pour la spécialité Droit du marché et du patrimoine artistiques).

- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

## Présentation de la mention

La mention *Sciences humaines et sociales* regroupe des spécialités de master 2<sup>nd</sup>e année qui affichent un objectif commun : étendre le recrutement de formations juridiques au-delà du vivier naturel constitué par les étudiants juristes (la mention cible les master 1<sup>er</sup>e année en sciences humaines et sociales, provenant notamment de l'Université Paris 4). Les cinq spécialités relevant de cette mention sont aussi présentes dans au moins une mention du domaine « Droit ». Il s'agit de trois spécialités existantes, dont deux à finalité recherche (*Histoire du droit* et *Philosophie du droit et droit politique*) et une à finalité indifférenciée (*Usages sociaux du droit et communication juridique*), et de deux spécialités à finalité professionnelle, dont la création est demandée (*Droit du marché et du patrimoine artistiques*, organisée en partenariat avec l'Université Paris 4, et *Droit et intelligence économique*).

S'adressant à des étudiants issus d'un cursus non juridique, la mention *Sciences humaines et sociales* ne s'appuie pas sur une articulation entre les spécialités de M2 qui la composent et un M1 spécifique (d'après les fiches RNCP, les spécialités *Histoire du droit* et *Philosophie du droit* sont rattachées prioritairement au M1 Droit public, tandis que les spécialités *Usages sociaux du droit*, *Droit du marché et du patrimoine artistiques* et *Droit et intelligence économique* sont rattachées au M1 Droit privé. La spécialité *Droit du marché et du patrimoine artistiques* est en outre articulée avec le M1 Droit et histoire de l'art délivré conjointement par Paris 2 et Paris 4). La mention *Sciences humaines et sociales* apparaît ainsi comme une structure extrêmement légère (sans responsable, ni équipe pédagogique spécifiques), dépourvue de toute structure de pilotage. Les éléments du projet pédagogique sont définis soit au niveau de l'établissement (politique des stages, échanges internationaux, évaluation des formations), soit à celui des spécialités (connaissances et compétences attendues à l'issue du master, débouchés



professionnels), mais aucune réflexion globale n'est conduite au niveau de la mention, dont la dominante implicite est l'orientation pluridisciplinaire de la formation dispensée (conjugaison du droit et d'une discipline complémentaire : histoire, philosophie, sociologie, histoire de l'art, etc.). La présence de spécialités à finalité recherche et d'autres à finalité professionnelle ou indifférenciée suppose l'acquisition de compétences diverses : les unes sont tournées vers la poursuite d'études doctorales, ou viennent compléter la préparation de concours de recrutement ; les autres visent à préparer à l'exercice de diverses professions exigeant des compétences juridiques, dans le secteur public ou privé.

## Synthèse de l'évaluation

### ● Appréciation globale :

La mention *Sciences humaines et sociales* apparaît comme un agrégat largement artificiel de spécialités de M2 sans véritable lien avec un M1 du PRES (à l'exception de la spécialité *Droit du marché et du patrimoine artistiques*, qui semble avoir vocation à se greffer sur le M1 *Droit et histoire de l'art*).

Elle ne possède pas de projet pédagogique spécifique clairement défini, autour duquel s'articuleraient les cinq spécialités qui lui sont rattachées. La professionnalisation (politique des stages), l'enseignement des langues étrangères, la mobilité internationale des étudiants, ainsi que l'évaluation des enseignements et des formations, relèvent de la politique générale de l'établissement, sans déclinaison spécifique à la mention. De la même manière, les objectifs de la formation, l'adossement à la recherche et aux milieux socioprofessionnels, la composition des équipes pédagogiques, les modalités pédagogiques, ne sont définies qu'au niveau de chaque spécialité, sans qu'existe un cadre général au niveau de la mention.

Les trois spécialités existantes sont des formations de référence sur le plan national, soit parce qu'elles sont uniques en leur genre (philosophie du droit, sociologie du droit), soit parce qu'elles regroupent un nombre exceptionnel des meilleurs spécialistes de la discipline (histoire du droit). Elles s'inscrivent dans un environnement scientifique et professionnel privilégié (adossement à des équipes de recherche à fort rayonnement national et international, partenariats avec diverses institutions situées à Paris). La spécialité *Droit du marché et du patrimoine artistiques* exploite de manière très opportune la complémentarité entre les établissements membres du PRES Sorbonne Universités.

L'insertion et la poursuite d'études ne donnent lieu à aucune analyse au niveau de la mention.

La mention n'est pas véritablement structurée, ni pilotée. La partie du dossier consacrée à la mention est extrêmement lacunaire, reflétant à la fois le peu d'importance accordée aux mentions de master (absence d'articulation entre les années M1 et M2) et le caractère artificiel de la mention *Sciences humaines et sociales*.

### ● Points forts :

- Équipes pédagogiques riches et de très haut niveau, dans chaque spécialité.
- Forte attractivité (ayant connu une nette hausse depuis 2010) des trois spécialités existantes.
- Volonté d'exploiter la complémentarité des établissements du PRES, en complétant au niveau M2 la collaboration entre Paris 2 et Paris 4 existant en licence et M1 (spécialité *Droit du marché et du patrimoine artistiques*).

### ● Points faibles :

- Absence de structure et de pilotage de la mention (aucun responsable de mention, ni instance collective de pilotage ; absence de lien avec un M1 ; chaque spécialité constitue une formation calquée sur les anciens DEA ou DESS).
- Faible efficacité du suivi des diplômés.
- Caractère limité et peu transparent de l'évaluation des formations par les étudiants.
- Enseignement et utilisation des langues étrangères encore trop limité.

## Recommandations pour l'établissement

La présence de la mention *Sciences humaines et sociales* dans l'offre de formation du PRES ne semble pas indispensable. La seule utilité de cette mention paraît être « d'accueillir des étudiants d'horizons divers et



notamment n'ayant pas une formation juridique en amont de leur inscription dans les masters 2 que comporte la mention *Sciences humaines et sociales* ». Cet objectif pourrait être atteint sans passer par la création d'une mention artificielle, en se contentant d'ajouter le domaine « Sciences politiques et sociales » comme second domaine aux mentions du domaine « Droit » auxquelles les cinq spécialités concernées sont rattachées par ailleurs (notamment la mention *Fondements du droit*, pour les trois spécialités existantes).

Au cas où il serait néanmoins décidé de maintenir la mention *Sciences humaines et sociales*, il conviendrait de construire un véritable parcours de master sur deux années et de doter la mention d'une véritable structure de pilotage (responsable de mention, instance de pilotage et structuration de l'équipe pédagogique sur les années M1 et M2).

De manière générale, il apparaît nécessaire de renforcer le soutien administratif aux responsables pédagogiques de master, afin qu'ils puissent disposer d'indicateurs exploitables sur l'origine des étudiants inscrits en master, sur le devenir des étudiants sortants (renforcer le suivi des cohortes de diplômés), et sur l'évaluation des formations par les étudiants (à renforcer et à rendre plus transparente). Sur le plan pédagogique, il conviendrait que tous les enseignements de master soient organisés en semestres. Il serait aussi souhaitable que les responsables de masters soient incités à développer des partenariats pérennes (conventions) avec des établissements étrangers, ainsi qu'à prévoir des modalités spécifiques pour accueillir des étudiants en formation continue.

## Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : C
- Positionnement de la mention dans l'environnement scientifique et socio-économique (A+, A, B, C) : C
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : C
- Pilotage de la mention (A+, A, B, C) : C



# Evaluation par spécialité

## Histoire du droit

- Périmètre de la spécialité :

*Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :*

Université Panthéon-Assas, Paris 2 (Centre Sainte-Barbe)

*Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /*

*Délocalisation(s) : /*

*Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /*

- Présentation de la spécialité :

Spécialité à finalité recherche, le master *Histoire du droit* affiche un double objectif : préparer au doctorat les étudiants qui ont le projet de devenir enseignant-chercheur ou chercheur en histoire du droit ; renforcer la culture juridique et historique des étudiants qui se préparent à diverses professions, dans le secteur public ou privé. La formation s'appuie sur une offre d'enseignements remarquablement étoffée (les étudiants doivent choisir cinq matières parmi les 23 cours offerts, qui couvrent les principaux champs thématiques et chronologiques de la discipline) et sur la rédaction d'un mémoire de recherche.

La spécialité est commune à quatre mentions : *Droit privé, Droit public, Fondements du droit* et *Sciences humaines et sociales*.

- Appréciation :

Après avoir retrouvé une forte attractivité et réussi le renouvellement de son équipe pédagogique (suite au départ à la retraite de plusieurs professeurs ayant un fort rayonnement scientifique), la spécialité *Histoire du droit* doit maintenant adapter ses modalités de fonctionnement aux principes du système LMD. Elle peut s'appuyer pour cela sur un projet pédagogique clair et de grande qualité : l'offre de cours est d'une richesse exceptionnelle - même si aucun module spécifique n'est consacré aux enseignements méthodologiques (recherche documentaire, analyse des sources, paléographie, archivistique, rédaction du mémoire, etc.). L'adossement du master à l'Institut d'histoire du droit (UMR 7184) offre une capacité d'encadrement unique en France, par sa diversité et par sa qualité, même si les relations avec les équipes de recherche pourraient être plus structurées.

Après un fléchissement du nombre de candidatures, la spécialité *Histoire du droit* a connu un net regain d'attractivité depuis 2010 (ce qui permet une plus grande sélectivité : 50 candidatures acceptées sur 199 en 2011-2012, contre 31 sur 70 en 2008-2009). Parmi les diplômés de chaque promotion, quatre à six poursuivent leurs études en doctorat, formant un vivier de futurs chercheurs et enseignants-chercheurs. Il reste à renforcer la professionnalisation et le suivi des étudiants qui s'orientent dans une autre voie.

La spécialité *Histoire du droit* est animée par une équipe d'une richesse exceptionnelle (13 enseignants-chercheurs en histoire du droit). Cependant, cette équipe apparaît faiblement structurée (absence d'instance collective de pilotage) et les modalités pédagogiques ne semblent pas avoir évolué depuis le temps du DEA (absence de semestrialisation des enseignements, système d'admissibilité - admission...).

- Points forts :

- Équipe pédagogique très riche, de très haut niveau, couvrant une large part du champ disciplinaire.
- Adossement à une équipe de recherche reconnue ; situation dans un environnement privilégié pour la recherche en histoire du droit (fonds nationaux : bibliothèques et dépôts d'archives).
- Attractivité en forte hausse depuis 2010.
- Nombre stable de diplômés poursuivant en doctorat (et se destinant à la carrière d'enseignant-chercheur).



- Points faibles :
  - Règlement d'études prévoyant encore des cours annuels et un système admissibilité - admission.
  - Absence d'une instance collective de pilotage de la formation ; absence de modules méthodologiques spécifiques dans les unités d'enseignement.
  - Baisse du taux de réussite et du nombre d'étudiants se présentant aux examens.
  - Absence d'évaluation des enseignements et d'auto-évaluation de la formation.
  - Faiblesse du suivi de l'insertion professionnelle des diplômés.

## Recommandations pour l'établissement

Il paraît souhaitable de réaliser l'aggiornamento des modalités de fonctionnement du M2, ce qui implique, à titre principal : l'organisation des enseignements en semestres ; l'abandon du système admissibilité - admission ; l'introduction de modules méthodologiques (ce qui offrirait la possibilité de diversifier l'équipe pédagogique, en intégrant des professionnels non universitaires, par exemple, des conservateurs des Archives nationales ou des bibliothèques) ; l'instauration d'un système d'évaluation des enseignements et de la formation propre au M2.

Il serait aussi profitable de valoriser le potentiel d'ouverture internationale lié au rayonnement des membres de l'équipe pédagogique (en donnant une meilleure visibilité aux interventions des professeurs étrangers, par exemple sous la forme d'une unité d'enseignement - UE - spécifique).

Il conviendrait enfin d'améliorer l'efficacité du suivi des diplômés (l'enquête actuelle est insuffisamment performante), ainsi que la précision de l'enquête (pour les doctorants, par exemple, il importe de distinguer entre les thèses financées et les thèses non financées, d'indiquer si les doctorants assurent un service d'enseignement, etc.) et de réfléchir à la mise en place d'un suivi individualisé des étudiants (pour redresser le taux de réussite), ainsi que d'un dialogue régulier avec les étudiants (délégué(s) de promotion).

## Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



## Philosophie du droit et droit politique

- Périmètre de la spécialité :

*Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :*

Université Panthéon-Assas, Paris 2 (Centre Panthéon)

*Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /*

*Délocalisation(s) : /*

*Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /*

- Présentation de la spécialité :

Spécialité à finalité recherche, le master *Philosophie du droit et droit politique* affiche un double objectif : préparer au doctorat les étudiants qui ont le projet de devenir enseignant-chercheur ou chercheur ; renforcer la formation fondamentale d'étudiants qui se destinent à diverses carrières, dans le secteur public ou privé. En apprenant « à penser et à réfléchir », il s'agit d'apporter des compétences complémentaires à la formation essentiellement technique dispensée dans les cursus juridiques, en matière de construction du raisonnement et d'analyse des concepts politiques et juridiques. Pour atteindre ce but, le M2 *Philosophie du droit et droit politique* s'appuie sur une offre d'enseignements riche et bien ciblée, ainsi que sur la rédaction d'un mémoire de recherche.

La spécialité est commune à quatre mentions : *Droit privé, Droit public, Fondements du droit et Sciences humaines et sociales*.

- Appréciation :

Formation originale, qui constitue une référence au plan national, la spécialité *Philosophie du droit et droit politique* doit adapter ses modalités de fonctionnement aux principes du système LMD. Elle peut s'appuyer pour cela sur un projet pédagogique clair et de grande qualité, sur un environnement scientifique privilégié (Centre d'études constitutionnelles et politiques (CECP, EA 162), Institut pour l'études des disciplines dogmatiques et l'histoire générale des formes (DOGMA)- l'Institut Michel Villey pour la culture juridique et la philosophie du droit (EA 3128) n'est pas mentionné comme support du M2), sur une attractivité en forte hausse et sur une équipe pédagogique de très haut niveau. Parmi les diplômés de chaque promotion, plusieurs poursuivent leurs études en doctorat, formant un vivier de futurs chercheurs et enseignants-chercheurs. Il reste à renforcer la professionnalisation et le suivi des étudiants qui s'orientent dans une autre voie, ainsi qu'à poursuivre l'effort de modernisation des modalités pédagogiques (le directeur de la formation ayant déjà pris l'initiative d'instaurer une évaluation par les étudiants, sous forme de questionnaire anonyme, dont les résultats sont pris en compte pour procéder à divers ajustements) : l'équipe pédagogique apparaît faiblement structurée (absence d'instance collective de pilotage), l'organisation des enseignements et des examens semble ne pas avoir évolué depuis le temps du DEA (absence de semestrialisation des enseignements, système d'admissibilité - admission...). De même, le suivi de l'insertion professionnelle des étudiants n'est pratiquement pas réalisé. La part des intervenants étrangers paraît relativement faible (même si l'équipe pédagogique comporte un professeur étranger en tant que membre permanent) et mériterait d'être mieux mise en valeur dans une maquette modernisée.

- Points forts :

- Équipe pédagogique de très haut niveau.
- Adossement à une équipe de recherche reconnue, environnement scientifique privilégié (CECP, DOGMA).
- Attractivité en forte hausse depuis 2010.
- Nombre stable de diplômés poursuivant en doctorat (et se destinant à la carrière d'enseignant-chercheur).

- Points faibles :

- Règlement d'études prévoyant encore des cours annuels et un système admissibilité - admission.
- Absence d'une instance collective de pilotage de la formation ; absence de modules méthodologiques spécifiques dans les unités d'enseignement.
- Nombre croissant d'étudiants inscrits ne se présentant pas aux examens.





- Absence de dispositif permettant l'accueil d'étudiants en formation continue.
- Faiblesse du suivi de l'insertion professionnelle des diplômés.

## Recommandations pour l'établissement

Il paraît souhaitable de réaliser l'aggiornamento des modalités de fonctionnement du master 2, ce qui implique, à titre principal : l'organisation des enseignements en semestres (l'évolution paraît naturelle, les matières formant déjà deux ensembles : un tronc commun pouvant constituer un premier semestre, et des matières à option, pouvant former un second semestre) ; l'abandon du système admissibilité - admission ; l'introduction de modules méthodologiques (ce qui offrirait la possibilité d'étoffer l'équipe pédagogique) et de cours complémentaires, au moins facultatifs (notamment de langues).

Il serait profitable de valoriser le potentiel d'ouverture internationale lié au rayonnement des membres de l'équipe pédagogique (en donnant une meilleure visibilité aux interventions des professeurs étrangers, par exemple sous la forme d'une UE spécifique).

Il conviendrait aussi d'améliorer l'efficacité du suivi des diplômés (l'enquête actuelle est insuffisamment performante), ainsi que la précision de l'enquête (pour les doctorants, par exemple, il importe de distinguer entre les thèses financées et les thèses non financées, d'indiquer si les doctorants assurent un service d'enseignement, etc.).

Il faudrait, enfin, réfléchir à la mise en place d'un suivi individualisé des étudiants (pour enrayer la hausse du nombre d'étudiants ne se présentant pas aux examens), ainsi qu'à l'instauration de modalités spécifiques permettant d'accueillir au titre de la formation continue des professionnels désireux d'approfondir la réflexion sur le droit (avocats, magistrats, policiers, etc.) ; la présence d'étudiants ayant une expérience de la pratique du droit pourrait constituer un facteur d'enrichissement du dialogue entre étudiants, comme avec les enseignants.

## Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



## Usages sociaux du droit et communication juridique

- Périmètre de la spécialité :

*Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :*

Université Panthéon-Assas, Paris 2 (Centre Panthéon)

*Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /*

*Délocalisation(s) : /*

*Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /*

- Présentation de la spécialité :

Spécialité à finalité indifférenciée, le master *Usages sociaux du droit et communication juridique* affiche un double objectif : préparer au doctorat les étudiants qui ont le projet de devenir enseignant-chercheur ou chercheur ; renforcer la culture juridique des étudiants qui se destinent aux métiers du droit et de la communication, et leur offrir une formation spécifique les préparant à ces métiers. Cette formation s'appuie sur une offre d'enseignements riche et équilibrée (cours fondamentaux et enseignements méthodologiques ; enseignements supplémentaires spécifiques pour le parcours à finalité professionnelle). L'acquisition des « techniques et méthodes propres à la recherche en droit et en sociologie du droit », objectif prioritaire du parcours à finalité recherche, passe par la rédaction d'un mémoire de recherche. Le parcours professionnel comprend un stage d'une durée minimale de trois mois.

La spécialité est commune à quatre mentions : *Droit privé, Droit public, Fondements du droit et Sciences humaines et sociales*.

- Appréciation :

Formation originale, héritière du DEA de sociologie du droit, la spécialité *Usages sociaux du droit et communication juridique* poursuit son effort d'adaptation à l'évolution du paysage universitaire en mettant l'accent sur la professionnalisation de ses diplômés. Depuis sa transformation en spécialité à finalité indifférenciée, cette formation bénéficie d'une attractivité croissante. Le succès du parcours à finalité professionnelle permet ainsi de soutenir le parcours à finalité recherche, vivier de futurs chercheurs en sociologie du droit, malgré la faiblesse des effectifs de ce parcours. Il reste à adapter les modalités de fonctionnement du master aux principes du système LMD. Pour cela, le M2 *Usages sociaux du droit et communication juridique* peut s'appuyer sur des bases solides : une offre d'enseignements riche et bien ciblée (avec toutefois une trop faible part faite à l'enseignement des langues étrangères) ; une équipe pédagogique faisant une large place aux professionnels ; un environnement scientifique très favorable (même si les modalités de l'adossment au Laboratoire de sociologie juridique (EA 3381) ne sont pas mises en avant) ; des partenariats bien pensés, offrant des possibilités de stages aux étudiants du parcours à finalité professionnelle. L'effort doit être poursuivi, afin de moderniser l'organisation des enseignements et des examens, qui semble ne pas avoir évolué depuis l'époque du DEA (absence de semestrialisation des enseignements, système d'admissibilité - admission...). L'ouverture internationale gagnerait également à être développée.

- Points forts :

- Équipe pédagogique diversifiée, faisant une place importante aux acteurs professionnels du secteur de la communication juridique.
- Adossment à une équipe de recherche reconnue.
- Attractivité en forte hausse.
- Enseignements originaux, professionnalisants et bien ciblés.
- Présence régulière de diplômés du parcours recherche poursuivant en doctorat (et se destinant à la carrière d'enseignant-chercheur).

- Points faibles :

- Règlement d'études prévoyant encore des cours annuels et un système admissibilité - admission.
- Absence d'une instance collective de pilotage de la formation.



- Taux de réussite irrégulier dans le parcours recherche (et proportion élevée d'étudiants inscrits ne se présentant pas aux examens).
- Absence de dispositif permettant l'accueil d'étudiants en formation continue.
- Faiblesse du suivi de l'insertion professionnelle des diplômés.
- Absence d'ouverture internationale.

## Recommandations pour l'établissement

Il serait souhaitable de réaliser l'aggiornamento des modalités de fonctionnement du M2, ce qui implique, à titre principal : l'organisation des enseignements en semestres, l'abandon du système admissibilité - admission, l'instauration d'une instance collective de pilotage de la spécialité (associant les professionnels), l'adoption d'un système d'évaluation des enseignements et de la formation propre au M2.

Il conviendrait aussi d'améliorer l'efficacité du suivi des diplômés (l'enquête actuelle est insuffisamment performante), ainsi que la précision de l'enquête (pour les doctorants, distinguer entre les thèses financées et les thèses non financées ; indiquer si les doctorants assurent un service d'enseignement).

Il faudrait, enfin, réfléchir à la mise en place d'un suivi individualisé des étudiants (pour améliorer le taux de réussite dans le parcours recherche), ainsi qu'aux possibilités d'ouverture internationale (en utilisant, par exemple, les réseaux des professionnels de l'édition juridique ou du lobbying : possibilités de stages à l'étranger).

## Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



## Droit du marché et du patrimoine artistiques

- Périmètre de la spécialité :

*Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :*

Université Panthéon-Assas, Paris 2 (Centre Panthéon) et Université Paris-Sorbonne, Paris 4

*Etablissement(s) en co-habilitation(s) :*

Université Paris Sorbonne

*Délocalisation(s) : /*

*Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /*

- Présentation de la spécialité :

Il s'agit d'une spécialité de master 2 à finalité professionnelle, dont la création est demandée, pour une ouverture en septembre 2014. La spécialité de master *Droit du marché et du patrimoine artistiques* a pour objectif d'offrir une formation pluridisciplinaire (en droit et en histoire de l'art) et professionnalisante, afin de préparer ses diplômés « à l'exercice des professions du marché et du patrimoine artistiques ». En exploitant les ressources de deux établissements du PRES Sorbonne Universités (Panthéon-Assas et Paris-Sorbonne), cette formation vise l'acquisition de compétences complémentaires. Elle s'appuie aussi sur des partenariats avec divers acteurs professionnels du monde de l'art. Le M2 *Droit du marché et du patrimoine artistiques* est prévu pour être ouvert au titre de la formation initiale (avec un stage de cinq mois minimum), ou dans le cadre d'un contrat d'apprentissage. La spécialité est rattachée aux mentions *Droit privé*, *Droit public* et *Sciences humaines et sociales*.

- Appréciation :

Formation pluridisciplinaire et professionnalisante, la spécialité *Droit du marché et du patrimoine artistiques* s'intègre harmonieusement dans l'offre de formation du PRES Sorbonne Universités (où elle apparaît comme un prolongement naturel de la double licence et du M1 *Droit et histoire de l'art*). La demande de création s'appuie sur un projet pédagogique original, clairement défini : les enseignements prévus sont riches (16 cours, complétés par des enseignements méthodologiques ; des enseignements complémentaires pour le module en apprentissage) et bien adaptés aux objectifs professionnels visés. Les débouchés professionnels sont clairement identifiés. L'équipe pédagogique associe des enseignants en droit et en histoire de l'art (six enseignants-chercheurs), et fait une large part aux professionnels du secteur de l'art (15 acteurs professionnels, qui assurent 75 % des enseignements). Il reste à préciser l'organisation de l'équipe pédagogique et ses modalités de fonctionnement (instance collective de pilotage, collaboration des enseignants des deux établissements, participation des professionnels...), ainsi que les modalités d'évaluation des connaissances.

- Points forts :

- Projet original et innovant, au contenu pédagogique riche et bien ciblé, qui ouvre des perspectives prometteuses en matière de formation et d'insertion des diplômés.
- Accent mis sur le caractère professionnalisant de la formation (possibilité de suivre le M2 dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, part importante des enseignements assurée par les professionnels, durée du stage).
- Intégration dans l'offre de formation du PRES (démarche inspirée par la volonté d'exploiter la complémentarité des équipes de Paris 2 et de Paris 4), ainsi que dans le cadre privilégié que représente la situation de la formation à Paris (volonté de multiplier les partenariats avec les divers acteurs du monde de l'art).

- Points faibles :

- Absence de structuration de l'équipe pédagogique (notamment pour organiser la collaboration entre les enseignants des deux établissements).
- Absence de semestrialisation des enseignements, modalités d'évaluation des connaissances non encore définies, évaluation de la formation par les étudiants limitée au questionnaire mis en place par l'établissement.



- Absence de volet formation continue (le M2 pourrait intéresser des professionnels désireux de compléter leur compétences par une formation plus large que celle offerte dans le DU « Droit et techniques de l'expertise des œuvres d'art »).

## Recommandations pour l'établissement

Le projet de création d'une spécialité *Droit du marché et du patrimoine artistiques* ouvre des perspectives très intéressantes. Il serait possible de compléter le projet, déjà attrayant en l'état, en réfléchissant à la structuration de l'équipe pédagogique (prévoir une instance de pilotage associant les enseignants des deux établissements et les professionnels, programmer des réunions et des bilans réguliers...), ainsi qu'aux modalités de suivi des étudiants (notamment pendant la période du stage).

Il serait aussi souhaitable d'envisager un système d'évaluation de la formation par les étudiants et une procédure de suivi de l'insertion des diplômés plus précis et plus efficace que ceux mis en place de manière générale et indifférenciée par l'établissement.

## Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A+
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : sans objet
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



## Droit et intelligence économique

- Périmètre de la spécialité :

*Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :*

Université Panthéon-Assas, Paris 2 (Centre Panthéon)

*Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /*

*Délocalisation(s) : /*

*Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /*

- Présentation de la spécialité :

Il s'agit d'une spécialité de master 2 à finalité professionnelle, dont la création est demandée. La spécialité de master *Droit et intelligence économique* a pour objectif l'acquisition d'une « maîtrise et compréhension plus fine des enjeux juridiques de la sécurité économique des entreprises », afin de pouvoir contribuer à une protection efficace des entreprises privées et des acteurs du secteur public. La formation est prévue pour n'être ouverte qu'en formation continue, à des « cadres du secteur public ou du secteur privé titulaires d'un M1 de droit, de sciences politiques, de gestion ou d'économie ». Le projet s'appuie sur un partenariat avec l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ), ainsi que sur d'autres partenariats avec l'Ecole nationale de la magistrature (ENM), l'Ecole des officiers de la gendarmerie nationale (EOGN) et l'Ecole nationale supérieure de la police (ENSP). La spécialité est rattachée aux mentions *Droit privé* et *Sciences humaines et sociales*.

- Appréciation :

Formation pluridisciplinaire et professionnalisante, la spécialité *Droit et intelligence économique* cible un public spécifique (formation continue), dans un secteur où il existe une demande pour l'expertise juridique. La demande de création s'appuie sur un projet pédagogique original, clairement défini, mais qui présente quelques faiblesses. En effet, si l'offre d'enseignements prévue est riche et diversifiée (avec 60 % des enseignements assurés par des acteurs professionnels), elle accorde relativement peu d'importance à l'approfondissement en informatique et à la maîtrise de l'anglais. Les partenariats annoncés avec diverses institutions sont prometteurs, mais il semble que la plupart d'entre eux reste à confirmer. L'équipe pédagogique est étoffée et équilibrée dans sa composition (sept enseignants-chercheurs, un « professeur en informatique » et 10 professionnels), cependant sa structuration et ses modalités de fonctionnement ne sont pas précisées (notamment pour la collaboration entre universitaires et professionnels). Il reste aussi à préciser l'organisation des enseignements destinés à des étudiants en formation continue (aménagement spécifiques).

- Points forts :

- Formation originale, tant par le domaine thématique (enjeux juridiques de l'intelligence économique), que par le public visé.
- Équipe pédagogique riche et équilibrée, marquée par une forte intégration des acteurs professionnels.
- Projets de partenariats prometteurs.

- Points faibles :

- Manque de perfectionnement et d'approfondissement en informatique ; faible importance accordée à la maîtrise de l'anglais (absence de cours dispensé en anglais, en dehors du cours d'anglais de spécialité) absence d'enseignement déontologique relatif à l'exercice du renseignement et de la surveillance.
- Manque de précision sur les modalités de l'organisation d'enseignements destinés exclusivement à des étudiants en formation continue.
- Évaluation de la formation limitée au questionnaire mis en place par l'établissement.



## Recommandations pour l'établissement

Le projet de création d'une spécialité *Droit et intelligence économique* soulève une interrogation sur la nature du diplôme envisagé. En effet, on peut se demander si cette formation, conçue comme une spécialité de master, ne trouverait pas un format plus adapté dans le cadre d'un diplôme d'université (DU).

Quel que soit le cadre retenu, il serait souhaitable de réfléchir au contenu des enseignements, pour offrir un véritable renforcement de la maîtrise de l'anglais (dispenser une partie des cours en anglais) et de l'informatique (cours d'approfondissement spécifique) ; un module sur la déontologie du renseignement et de la surveillance (en lien, notamment, avec la protection des libertés fondamentales) paraît également utile.

Il conviendrait aussi de préciser les modalités d'organisation de l'équipe pédagogique, ainsi que la gestion de la formation (en termes de pilotage, d'autoévaluation, de dialogue avec les étudiants, etc.), et d'envisager un système spécifique d'évaluation de la formation par les étudiants (mieux ciblé que celui mis en place de manière générale et indifférenciée par l'établissement).

## Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : B
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : sans objet
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



# Observations de l'établissement





Paris, le 18 avril 2013

*Le Président*

☎ : 01 44 41 55 04

✉ : [claude.goutant@u-paris2.fr](mailto:claude.goutant@u-paris2.fr)

**Objet** : Transmission par le Président de l'Université Panthéon-Assas des observations relatives au rapport d'évaluation de l'AERES sur la **mention Sciences humaines et sociales n°S3MA140006179** du master domaine Sciences politiques et sociales.

Monsieur le Directeur,

suite à l'expertise des dossiers déposés par l'Université Panthéon-Assas, vous nous avez fait parvenir le rapport d'évaluation de la mention Sciences humaines et sociales n°S3MA140006179 du master domaine Sciences politiques et sociales afin que l'Université puisse, si elle le souhaite, formuler des observations.

La réponse de l'Université Panthéon-Assas est développée dans le document ci-après.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Guillaume Leyte

## Masters - Vague D

### Mention Sciences humaines et sociales

#### **Domaine : Sciences politiques et sociales**

#### **Demande n° S3MA140006179**

- En ce qui concerne la pertinence de la mention Sciences humaines et sociales, l'Université tient à souligner qu'il convient, dans un esprit d'ouverture, de donner la capacité à des étudiants qui n'ont pas réalisé un parcours juridique classique d'intégrer une mention du domaine Sciences politiques et sociales. Il y a là une demande qui s'inscrit, pour partie, dans la volonté d'ouvrir le champ des compétences par le jeu de la pluridisciplinarité. Il serait regrettable qu'un signe contraire soit donné par la suppression de cette mention.
- En ce qui concerne l'observation selon laquelle les spécialités de droit ne sont pas parfaitement respectueuses des principes de la semestrialisation, l'Université rappelle l'attachement des responsables de spécialités à la construction de dispositifs homogènes sur des périodes annuelles qui sont seules aptes à assurer une construction progressive du parcours de recherche ou du parcours professionnel dans lequel l'étudiant est engagé. Une spécialité conçue sur une période annuelle permet une organisation rationnelle de l'ensemble des enseignements, la réalisation progressive et sur une longue période du mémoire dès lors que celui-ci est prévu par le règlement de la spécialité ou encore l'exécution dans des conditions satisfaisantes des périodes de stage ou d'apprentissage auxquels sont conviés les étudiants des spécialités à caractère professionnel. L'Université rappelle notamment que tout contrat d'apprentissage, formule désormais utilisée par un nombre élevé d'étudiants de master, a une durée minimale d'un an. Cette durée est incompatible avec le principe même de la semestrialisation.

## Spécialités

### **Droit et intelligence économique**

**1- sur la question de la nature du diplôme :** master ou DU ? Aucune hésitation n'est possible. Toutes les grandes universités proposent aujourd'hui un master II dans le domaine de l'IE à l'exception bien singulière de l'université Panthéon-Assas. En considération du volume horaire (300 heures) et des partenariats exceptionnels avec de grandes institutions de la fonction publique (ENM, ENSP, EOGN, INHESJ), il n'est pas raisonnable d'envisager un diplôme dénué d'équivalence nationale.

**2- sur la place insuffisante de l'informatique dans la maquette du diplôme :** cette remarque appelle deux observations. En premier lieu, l'informatique est abordée à travers le module I "sécurité économique" qui traite de la criminalité informatique et de la sûreté des systèmes d'information et de protection des données. En second lieu, ce diplôme s'adresse aux cadres de la fonction publique et du privé de sorte que toute sensibilisation à l'outil informatique apparaît sans véritable intérêt.

**3- Sur l'absence d'enseignements dans le domaine de la déontologie.** Sans apparaître distinctement comme une matière autonome, la déontologie irrigue toutes les matières du diplôme en se retrouvant dans trois modules "Droit et gestion de l'information, Droit et protection du patrimoine, Entreprise et risque pénal, soit les modules III, IV et V). Il n'y a cependant aucune réelle difficulté à ce que la notion même de déontologie soit intégrée dans les intitulés mêmes de ces trois modules.

**4- sur la place insuffisante de l'anglais :** cette remarque est assez surprenante car le module VI dédié aux langues appliquées aux questions de l'IE comporte 30 heures soit 10% de l'ensemble du volume horaire du master II. S'il faut aller au-delà, d'autres cours pourront utilement être enseignés en anglais.

**5- sur les aménagements spécifiques des cours dispensés au profit de professionnels :** le master "Droit et Intelligence économique" sera organisé par sessions (3/4 jours bloqués par mois) qui ont vocation à prendre place dans les locaux mêmes des institutions partenaires : Ecole militaire, ENSP, antenne parisienne de l'Ecole nationale de la magistrature, Agence de diffusion de l'information technologique, etc.)